



FICHE DE NOTIFICATION D'ACCIDENT / INCIDENT

Date de rédaction : 15/10/2020

LIEU, DATE, EXPLOITANT

Commune : Tracy Bocage

Département : 14

Date de l'évènement (début) : 21/09/2020 Heure de l'évènement (début) : 5h56
(extinction des flammes vers 9h00) (fin d'évacuation des résidus calcinés vers 17h00)

Durée totale : 4h00

Exploitant (titulaire de l'autorisation ou déclarant pour une IC) : ARD CLOSMENIL

Adresse de l'établissement accidenté : Chemin de la Routière – 14 310 TRACY BOCAGE

Activité NAF de l'établissement : 3832 Z

SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ETABLISSEMENT (le jour de l'accident)

Commentaires éventuels

Arrêté préfectoral d'autorisation du 8/12/2005

Arrêté Préfectoral complémentaire du 5/09/2019

Déclaration

AS

Enregistrement

Seveso seuil haut

Autorisation

Seveso seuil bas

Autre (à préciser) :

TYPOLOGIE ET CHRONOLOGIE DE L'EVENEMENT

Préciser la chronologie de l'évènement et toute information pertinente : conditions météorologiques en cas de diffusion d'un nuage, urbanisation autour du site...

Chronologie du lundi 21 septembre 2020 :

- 5h56 : un incendie s'est déclaré sur le site d'activité
- 6h42 : arrivée des gendarmes
- 6h45 : arrivée des pompiers sur le site
- 9h00 : suite à l'intervention des pompiers, extinction des flammes
- A partir de 9h30 : étalement et arrosage des résidus calcinés puis transport de ces déchets vers le site de Maisoncelles-Pelvey
- 17h00 : départ des pompiers et fin du transport des résidus

Incendie

Explosion

Rejet de matières dangereuses ou polluantes

dans l'atmosphère sur le sol ou dans rétention
 dans les eaux (pluviales, résiduaires, de surface...)

Autre (à préciser) :

La météo du 21/09/2020 : temps sec, brouillard vite dissipé, absence de vent. Le temps était pluvieux la veille.

Le site se situe en milieu rural. Il est bordé de champs agricoles (prairies et cultures) au nord et à l'ouest. Les premières habitations sont situées à l'est et au sud à une distance d'environ 125 et 150 mètres du point d'origine de l'incendie. Le site est entouré d'une haie végétale. Une partie de la haie a été impactée sur un linéaire de 18 mètres environ. Les fumées se sont dirigées vers le nord et l'ouest, à l'opposé des habitations. Le centre bourg de Tracy Bocage est situé à 200 mètres environ à vol d'oiseau.

Le feu a été contenu (surface concernée : 400 m² environ) par les pompiers et ne s'est pas étendu aux bâtiments (sauf tunnels démontables), ni aux zones de stockage des VHU.



MATIERES DANGEREUSES OU POLLUANTES IMPLIQUEES

Précisez les modes de relâchement des substances / matières dangereuses ou polluantes impliquées, ainsi que les éventuelles réactions constatées.

Aucune explosion n'a eu lieu. Aucune réaction particulière n'a été constatée.

L'incendie a entraîné un dégagement de fumées qui se sont dirigées vers le nord du site (zone agricole).

Les eaux d'extinction d'incendie ont été récupérées dans le bassin de confinement existant.

Dans le tunnel de dépollution concerné par l'incendie, les contenants des déchets suivants ont brûlé : huile de vidange usagée, liquide de refroidissement, gasoil et essence. Ces liquides dangereux ont également rejoint le bassin de confinement du site. Un bac contenant des batteries usagées a été retiré avant que le feu ne l'atteigne.

Aucun produit à risque n'était stocké dans le tunnel de démontage.

Des résidus de broyage de platine, une unité de dépollution des VHU, une unité de démontage, la station de pompage, le système aération des bassins de récupération des effluents du site, la bâche d'étanchéité du premier bassin, 3 chariots élévateurs, toutes les installations et matériels de dépollution, le bungalow de maintenance et petit matériel, la chaîne de traitement de déchets (après broyeur : table de tri, scalpeur et tapis convoyeur avec aimant magnétique), des blocs de séparation ont brûlé.

Substances/matières libérées, exposées ou ayant réagi :

Nom : [REDACTED]
N° CAS : [REDACTED]
Quantité présente : [REDACTED] t
Quantité relâchée dans l'accident : [REDACTED] t

Nom : [REDACTED]
N° CAS : [REDACTED]
Quantité présente : [REDACTED] t
Quantité relâchée dans l'accident : [REDACTED] t

NATURE ET EXTENSION DES CONSEQUENCES

Préciser ici l'ensemble des conséquences humaines, sociales, environnementales et économiques listées ci-contre. Préciser également les mesures prévues ou mises en œuvre pour évaluer et suivre dans le temps l'impact sanitaire et environnemental de l'accident.

Cet incident s'est produit dans une période économiquement difficile pour l'entreprise : baisse du cours de la ferraille, baisse d'activité liée à la pandémie du COVID, sous-productivité liée à la surface du site (trop limitée), projet d'extension ... Cet événement aura donc un impact économique non négligeable pour l'entreprise qui traverse déjà une période difficile. Suite aux dégâts causés sur le site, 5 salariés seront prochainement au chômage technique.

L'ensemble des eaux d'extinction d'incendie du site, ainsi que les déchets liquides dangereux stockés dans le tunnel de dépollution qui a brûlé, ont été récupérés dans le bassin de confinement existant. Ce bassin a pour vocation la récupération des effluents du site avant leur traitement par un séparateur hydrocarbure, puis un filtre à sable. Cet aménagement a donc permis d'éviter que les eaux d'extinction chargées en hydrocarbure ne s'échappent dans le milieu naturel et se dispersent à l'extérieur du site.

Conséquences humaines et sociales

- Morts : **Non Concerné**
- Blessés graves (hospitalisation \geq 24 h) : **Non Concerné**
- Blessés légers (hospitalisation \leq 24 h ou soignés sur place) : **Non Concerné**
- Personnes en chômage technique dans l'établissement : **environ 5 personnes**
- Tiers sans abris : **Non Concerné**
- Tiers dans l'incapacité de travailler : **Non Concerné**
- Privations d'usage (minimum 2 h) : **Non Concerné**
- | | personnes | heures |
|---|-----------|--------|
| <input type="checkbox"/> Gaz | | |
| <input type="checkbox"/> Electricité | | |
| <input type="checkbox"/> Eau potable | | |
| <input type="checkbox"/> Téléphone | | |
| <input type="checkbox"/> Transports publics | | |

Conséquences environnementales : Non concerné

- Pollution des sols
- Pollution des eaux de surface
- Pollution des eaux souterraines
- Pollution atmosphérique
- Atteintes à la faune / flore (dont animaux d'élevage)
- Précisions :

- Suivi des conséquences sanitaires ou environnementales (prévu ou mis en œuvre)

Prélèvements conservatoires effectués (dans quelle matrice ?)

Conséquences économiques

	Total	<input checked="" type="checkbox"/> interne	<input type="checkbox"/> externe
Dommages matériels	500 000 €	500 000 €	non
Pertes d'exploitation	1 000 000 €	1 000 000 €	non
+ coût lié au traitement des déchets et effluents souillés estimé à 200 000 euros.			

Autres conséquences (à préciser) :

MESURES PRISES

Préciser ici les modalités d'intervention et d'information des différentes parties prenantes. Indiquer également les éventuelles difficultés d'intervention.

Suite au départ de feu, une personne extérieure passant sur la route a contacté les pompiers qui sont arrivés sur site à 6h45, juste après les gendarmes. Le gérant, M. CLOSMENIL, est arrivé à 7h00 sur place.

L'entreprise était fermée : il n'y avait donc personne sur le site (ni salariés, ni clientèle). Les pompiers ont appelé et prévenu la Préfecture dans le respect des procédures. Suite à l'appel et à l'intervention des pompiers, aucune mesure particulière n'a été déclenchée (POI, PPI, PSS, Alerte à la population non nécessaire).

L'accès au site pour les engins était dégagé et le foyer de l'incendie facilement accessible. L'approvisionnement en eau a été très apprécié des pompiers, la réserve de 100 m³ étant située à l'entrée du site. Cette réserve a été reconstituée 48 heures après l'incident. Les pompiers ont également utilisé une borne incendie localisée à 800 mètres par les voies de circulation. Le projet d'une réserve incendie de plus grande capacité (131 m³) était en cours (commande et devis signés le 18/09/20).

Préciser si l'accident a généré des déchets (quantité / volume, nature, toxicité et / ou caractéristiques physico-chimiques, filière d'élimination à déterminer, envisagée, proposée, réalisée...) et éventuellement leurs durées de stockage provisoire.

Préciser si l'accident a généré des terres polluées et la gestion envisagée.

L'incendie a entraîné le brûlage de résidus de broyage de platine qu'il a fallu évacuer du site. Ces déchets ont donc été transportés, après étalement, arrosage et contrôle du SDIS pour éviter tout risque de reprise d'incendie, sur le site de Maisoncelles-Pelvey. Ils ont été entreposés en plusieurs rangées comme demandé par le SDIS avec de l'espace de circulation autour. Ces résidus ont été analysés et pris en charge après plus de 4 semaines de stockage par le Groupe VEOLIA qui orientera vers ses différentes filières selon le résultat des analyses. Des bordereaux de suivi de déchets dangereux seront remis à ARD Closmenil pour assurer la traçabilité de ces déchets. Les bennes de bois (14,8t) présentes sur le site de Maisoncelles-Pelvey ont été évacuées pour recyclage chez Biocombustibles dès le lendemain du sinistre.

L'incendie a entraîné la détérioration des bassins de confinement des effluents pollués du site. Les eaux d'extinction d'incendie, ainsi que les déchets liquides dangereux présents dans le tunnel de dépollution, ont été recueillies dans ce bassin, en plus des effluents déjà présents sur site avant incendie. L'ensemble des eaux souillées ont été pompées et prises en charge par l'entreprise SECHE Urgence Intervention dès le 22/09, lendemain de l'incendie. Un volume d'eaux souillées représentant 136 t a ainsi été collecté le 22/09 puis 3,88 t d'eaux et 21,12 t de boues le 23/09 et enfin 29,58 t de boues le 24/09. Evacuation chez Athalys pour valorisation matières R3 (recyclage organique).

Après cette opération, le bassin étant dégradé par l'incendie (bâche en partie fondue par la chaleur en partie haute), une épaisseur de terre sous la bâche et autour du bassin a été retirée pour être prise en charge par VEOLIA. Aucune trace de pollution n'était visible dans la terre évacuée de façon préventive. VEOLIA analyse cette terre pour sélection de la filière de traitement.

Tous les tonnages terminaux seront transmis via les BSD à l'administration

Mesures immédiates :

- POI déclenché : **Non concerné**
- PPI / PSS déclenché : **Non concerné**
- Alerte de la population : **Non concerné**
- Périmètre de sécurité : rayon 250 m autour du site

- Confinement NC
- Evacuation NC

- Mise en sécurité de l'établissement

- Autres mesures d'urgence (à préciser) :

Mesures curatives (préciser ci contre)

- Déchets générés (type, quantités, traitement...)
- Sols / terres polluées (type, quantités / surfaces, traitement...)
- Décontamination (milieu, technique, durée, coûts...)

CIRCONSTANCES ET CAUSES DIRECTES DE L'ACCIDENT

Préciser les circonstances au moment de l'évènement (construction, arrêt, redémarrage de l'unité, travaux, début / fin de poste...).

L'incendie a eu lieu un lundi à 6h00 du matin environ. L'entreprise était fermée et il n'y avait donc aucune activité sur le site depuis le samedi midi (car l'entreprise est également fermée le samedi après-midi) et pas de production de résidus de broyage depuis le vendredi. Aucune source d'énergie à proximité du départ de feu. Suite à l'évènement, des enquêtes de gendarmerie et d'assurance ont été ouvertes et la piste criminelle semble privilégiée.

L'ensemble du site est sous vidéo surveillance : 14 caméras. Mais la zone précise du début d'incendie n'est pas directement filmée.

Décrire le déroulé de l'évènement : actions réalisées ou oubliées, type de défaillance matérielle ou d'agression externe...

Une enquête est en cours pour déterminer l'origine du feu qui selon les images vidéos démarre à trois reprises à quelques minutes d'intervalle au même endroit du stock des résidus de broyage avec une intensité de démarrage de plus en plus forte. Le feu n'est pas dû à un défaut matériel ni à une intervention humaine dans le cadre de l'activité. Aucune défaillance humaine, ni matérielle n'a été constatée.

Défaut matériel

- Perte de confinement
- Rupture
- Panne
- Autre (préciser) : []

par : Corrosion Choc Vétusté
 Fatigue Pb montage Pb électrique

Intervention humaine

- Erreur (involontaire)
- Transgression (volontaire)

Perte de contrôle d'une installation (emballement de réaction, mélange de produits incompatibles, dérive du procédé...)

Agression externe

D'origine naturelle :

- Foudre
- Intempéries (pluie, neige...) / inondations
- Températures extrêmes (froid / chaud)
- Séisme / mouvement de terrain
- Autre (préciser) : []

D'origine anthropique :

- Perte d'utilité externe (eau, énergie...)
- Agression technologique (effet domino...)

Malveillance : à confirmer suite à l'enquête

- Acte de malveillance

Autre cause (à préciser) : []

CAUSES PROFONDES

Au-delà de la défaillance humaine ou matérielle directe, décrire les conditions qui ont mené à celle-ci : dysfonctionnements organisationnels, contrôles insuffisants, communication inadaptée...

M. CLOSMENIL, dirigeant de l'entreprise, sensibilise ses salariés au risque incendie. Il est présent sur le site et donne régulièrement des consignes aux opérateurs. Des affichages étaient présents dans l'entreprise, notamment sous les tunnels qui ont brûlé. Un registre de sécurité est disponible dans l'entreprise : on y retrouve la liste des 34 extincteurs présents sur le site et contrôlés annuellement. Une quinzaine de détecteurs incendie ont été posés dans l'entreprise au printemps 2020, les trois derniers ayant été posés sous les tunnels durant l'été. Tout a été mis en œuvre pour limiter le risque.

L'incendie survenu dans l'entreprise le 21 septembre dernier ne serait pas dû à un dysfonctionnement au sein de l'entreprise.

Facteur humain (négligence, distraction, maladresse, oubli...)
Préciser : **acte de malveillance, origine criminelle à confirmer**

Facteurs organisationnels :

- Formation et qualification des personnels (absente ou insuffisante)
- Organisation du travail et encadrement (définition et répartition des tâches, rôles et responsabilités...) ...
- Environnement physique de travail hostile/défavorable (sécurité, bruit...)
- Environnement psychosocial de travail (stress, pression productive, objectifs incompatibles...)
- Ergonomie inadaptée (accessibilité et adaptation des équipements et poste de travail...)
- Procédures et consignes (inexistantes ou inadaptées, ambiguës, non actualisées...)
- Identification des risques (analyse des risques insuffisante / inexistante...)
- Choix des équipements et procédés (dimensionnement, matériaux...)
- Culture de sécurité insuffisante
- Prise en compte insuffisante du retour d'expérience
- Organisation des contrôles (absence, planification insuffisante, non prise en compte de résultats...)
- Communication (conditions ne permettant pas la transmission efficace des informations dans tous les sens hiérarchiques)
- Autre (à préciser ci-contre)

Facteur impondérable :

- Vice de fabrication / changement de spécifications par un fournisseur...
- Phénomène exclu de l'analyse de risques

ENSEIGNEMENTS TIRES / AMELIORATIONS DE LA SECURITE

Détaillez ici les aspects techniques et organisationnels des améliorations réalisées ou envisagées suite à l'accident.

Préciser le cas échéant les enseignements plus généraux tirés de l'analyse de l'accident.

M. CLOSMENIL a prévu de mettre en place les mesures suivantes :

- une formation des salariés le 01/12/20 pour l'utilisation des extincteurs d'ailleurs prévue avant l'incendie,
- augmentation de la capacité de la réserve incendie, prévue également avant l'incident du 21/09/20
- affichage existant à renforcer : consignes, informations...
- remplacement des extincteurs utilisés ou détériorés suite à l'incendie, terminé le 05/10/20 par Iroise Protection
- ajouter des caméras de surveillance,
- régulariser la situation de stockage des VHU dépollués,
- organiser des réunions de sensibilisation des salariés,

De plus, le projet d'acquisition du terrain voisin se concrétise (signature d'une promesse de vente le 21/10/20). Cette extension permettra de réorganiser le site et de créer des espaces entre les différents pôles de stockage.

Actions correctives

- Modifications matérielles (ajout/amélioration de dispositifs de sécurité, moyens de lutte incendie, dispositions constructives...)
- Améliorations organisationnelles
 - Révision / rédaction de consignes / procédures (d'exploitation / de sécurité / d'intervention...)
 - Renforcement de la formation des opérateurs
 - Redéfinition des rôles et responsabilités de chaque intervenant
 - Amélioration des conditions de travail (ergonomie du poste...)
 - Amélioration des contrôles (fréquence, type, étendue...)
 - Révision/réalisation d'une analyse des risques d'une étude de dangers
 - Réalisation d'exercices (plus fréquents, plus ciblés...)
 - Autre (préciser) : [REDACTED]

Retour d'expérience positif

La(les) barrière(s) en place s'est (se sont) révélée(s) efficace(s) :

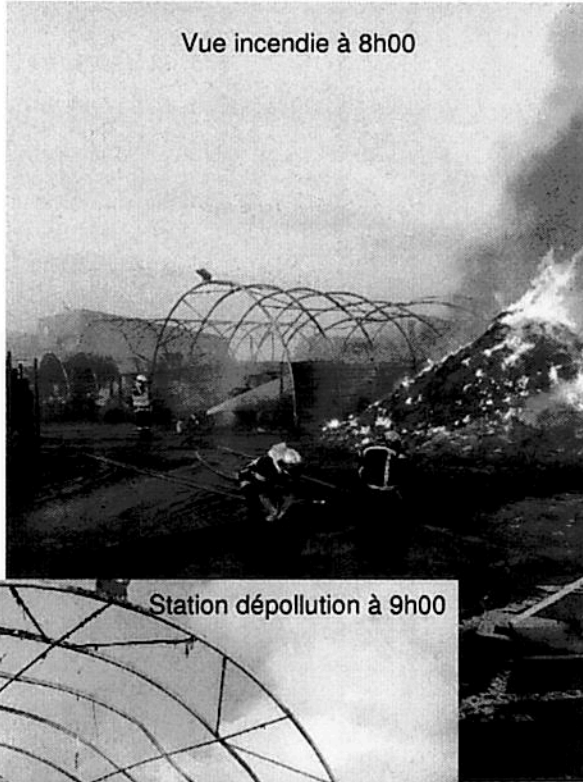
- Protection technique : [REDACTED]
- Protection organisationnelle : [REDACTED]

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES / ANNEXES

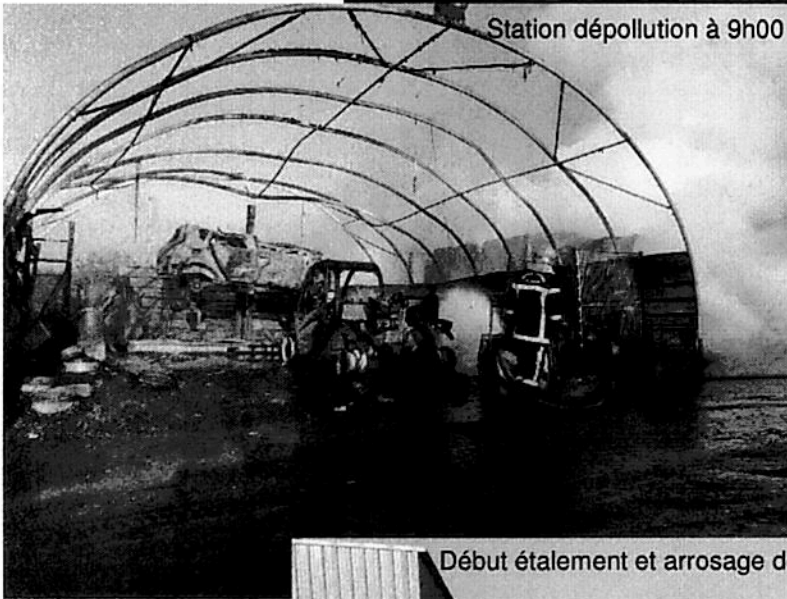
Merci de joindre à cette fiche tous les compléments utiles à la compréhension et à la description de l'accident, notamment :

- Rapport(s)
- Diaporama(s)
- Communiqué de presse
- Schémas / plans
- Arbre des causes
- Photos (avec mention des droits)
- Autre (à préciser) :

Vue incendie à 8h00



Station dépollution à 9h00



Début étalement et arrosage des résidus calcinés à 9h30

